



MAIRIE de
QUARRE-LES-TOMBES

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022 A 18H30

Salle du conseil

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 JUILLET 2022

Rapporteur: Le Maire

Délibération: adoptée à l'unanimité

DE_058_2022: ADHÉSION FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur: Le Maire

Délibération: adoptée à l'unanimité

DE_059_2022: SOUSCRIPTION FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur: Madame SOILLY

Délibération: adoptée à l'unanimité

DE_060_2022: RELIURE CCAVM

Rapporteur: Le Maire

Délibération: adoptée à l'unanimité

DE_061_2022: SERVITUDES RÉSEAU DE CHALEUR

Rapporteur: Le Maire

Délibération: adoptée à l'unanimité

DE_062_2022: REPAS ANNUEL DES AINÉS

Rapporteur: Le Maire

Délibération: adoptée à l'unanimité

DE_063_2022: RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Rapporteur: Madame Sylvie SOILLY

Délibération: prend acte de la présentation

DE_064_2022: INSCRIPTION DE LA COMMUNE DANS LE DISPOSITIF DE MAILLAGE DES SITES D'ATTERRISSAGE POUR LES INTERVENTIONS D'URGENCES NOCTURES

Rapporteur: Le Maire

Délibération: adoptée à l'unanimité

DE_065_2022: PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Rapporteur: Le Maire

Délibération: adoptée à l'unanimité

DE_066_2022: DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE-SÉCURITÉ

Rapporteur: Le Maire

Délibération: adoptée à l'unanimité

DE_067_2022: DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « ELU RURAL RELAIS DE L'ÉGALITÉ »

Rapporteur: Le Maire

Délibération: adoptée (10 POUR : Mesdames Nicole SOUPAULT et Véronique

LAULIAC ne participent pas au vote)

DE_068_2022: HORAIRES ÉCOLE RENTRÉE 2023

Rapporteur: Le Maire

Délibération: adoptée à l'unanimité

DE_069_2022: FRAIS SCOLAIRES SAINTE MAGNANCE ANNÉES 2019-2020 ET 2020-2021

Rapporteur: Le Maire

Délibération: adoptée à l'unanimité

DE_070_2022: RÉGIE DE RECETTES CANTINE

Rapporteur: Le Maire

Liste des délibérations examinées lors du Conseil Municipal du 24 octobre 2022

Délibération: adoptée à l'unanimité

DE_071_2022: CONVENTION MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE
VOIRIE

Rapporteur: Le Maire

Délibération: adoptée à l'unanimité

Affiché le 28 octobre 2022